

## CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2019  
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

---

Le quinze avril deux mil dix-neuf à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Philippe DROUHOT, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Philippe DROUHOT, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Joël PERENON, M. Gérard PASIAN, Mme Irène KAUFMANN, Mme Simone CALLAMAND, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, M. Erwan JAEN, Mme Chantal BARIDON.

EXCUSEE : Mme Sabine ROUHAUD.

ABSENTS : Mme Corinne GERFAGNON, M. Alexandre GALL, Mme Nelly RICHARD, M. Michel TOMAS, Mme Charlotte CAMPANA.

POUVOIRS : De M. Jean-Martin GUISIANO à M. Philippe DROUHOT  
De Mme Mireille ASTIER-CUCCHI à M. Joël PERENON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Pascal COGORDAN (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **11 avril 2019.**

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes de gestion 2018
2. Vote des comptes administratifs 2018
3. Affectation des résultats
4. Vote des budgets primitifs 2019
5. Vote des taux 2019
6. Vote des subventions aux associations
7. Subvention façade
8. Modification n°1 du PLU de CUERS
9. Autorisation d'urbanisme en zone N
10. Droit de préemption commercial
11. Rapport des délégations
  - Droit de préemption urbain
12. Informations
13. Questions orales

## **1. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018**

Le compte de gestion est le document comptable fourni par le receveur de la commune qui retrace toute l'exécution du budget 2018, la situation patrimoniale de la commune ainsi que la balance des comptes.

Ce document doit être en parfaite conformité avec la comptabilité de l'ordonnateur tant en prévisions qu'en réalisations pour le budget principal et le budget annexe.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion 2018, BP et BA.

## **2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Patricia VIGIER, a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2018 qui peuvent se résumer ainsi :

Le budget principal 2018 a été clôturé toutes sections confondues avec 2 717 850.34 € de recettes émises pour 2 728 980.87 € de dépenses réalisées, soit un déficit de 11 130.53 € qui soustrait de l'excédent antérieur de 605 509.27 €, avec une part affectée à l'investissement 2018 de 155 702.44 €, permet de clôturer l'année avec un excédent de 438 675.30 €

Le budget annexe 2018 a été clôturé toutes sections confondues avec 151 505.60 € de recettes réalisées pour 151 461.83 € de dépenses réalisées, soit un résultat en excédent de 43.77 € qui s'ajoute aux excédents antérieurs de 445 745.84 € pour clôturer l'exercice 2018 avec un résultat positif de 445 789.61 €.

## **3. AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les affectations des résultats suivantes

Pour le budget principal, au vu des résultats ci-dessus et en tenant compte des restes à réaliser suivants : 9 759.30 € en dépenses d'investissement et 58 918.55 € en recettes de fonctionnement le conseil municipal a décidé de capitaliser 124 619.98 € à l'investissement (article 1068), d'inscrire en report à nouveau 487 835.55 € en recettes de fonctionnement et 173 779.83 € en dépenses d'investissement.

Pour le budget annexe, au vu des résultats exposés et compte tenu des restes à réaliser de 20 000.00 € en dépenses d'investissement et 5 189.40 € en recettes d'investissement, le conseil municipal a décidé d'inscrire en report à nouveau 84 088.74 € en recettes d'exploitation et 361 700.87 € en recettes d'investissement.

## **4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2019 qui peuvent se résumer ainsi :

Pour le budget principal :

- Montant total des dépenses ou recettes section de fonctionnement : 2 747 408.15 €
- Montant total des dépenses ou recettes section d'investissement : 1 588 270.41 €

Pour le budget annexe :

- Montant total des dépenses ou recettes section d'exploitation : 214 288.74 €
- Montant total des dépenses ou recettes section d'investissement : 1 295 404.67 €

## **5. VOTE DES TAUX 2019**

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 19 mars dernier et au vote du budget le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour 2019.

Le produit fiscal attendu étant de : **1 115 964 euros** (1 080 428 euros en 2018), ce produit emporte la définition des taux suivants pour 2019

- Taxe d'habitation : 12.24 %
- Taxe sur le foncier bâti 18.98 %
- Taxe sur le foncier non bâti 81.87 %

## **6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, les subventions suivantes aux associations :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTEE</b>
ADAMAVAR	120,00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU VAL D'ISSOLE	300,00
ASER	500,00
ASL DES ARROSANTS	4 500,00
ASSOCIATION 2 PROFILS	1 000,00
CERCLE D'ETUDE ET DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MEOUNAI	800,00
CLUB MEOUNAI D'ARTS PLASTIQUES	350,00
CMRPV (MODELISME)	750,00
ENSEMBLE VOCAL DE MEOUNES	1 800,00
FAMILLES RURALES	500,00
FANTASIA	450,00
FNACA	100,00
HANTA YO	800,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS GAREOULT	400,00
LA BOULE MEOUNAISE	2 000,00
LES JARDINS FAMILIAUX ET SOLIDAIRES	850,00
PATRIMOINE MEOUNAI	1 200,00
PATCHWORKCULTUR'AILES (PWA)	380,00
PUPILLE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEEP)	200,00
QI GONG - TAI JI	1 200,00
RANDO MEOUNES	215,00
RUGBY CLUB DE LA VALLEE DU GAPEAU (LES MINOTS DU GAPEAU)	420,00
RUGBY CLUB DU VAL D'ISSOLE	1 500,00
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT	400,00
UNION SPORTIVE DU VAL D'ISSOLE	600,00
USEP	1 600,00
COMITE OFFICIEL DES FETES (COF)	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 935,00</b>

## **7. SUBVENTION FACADE**

Le conseil municipal à l'unanimité a voté une subvention façade de 1300 € pour le bien situé 25, Grand'Rue, plafonnée à 30% du montant des travaux s'ils étaient inférieurs à 4 333 €.

## **8. MODIFICATION N°1 DU PLU DE CUERS**

Le conseil municipal a pris acte de la délibération du 27 février 2019 du conseil municipal de CUERS approuvant la modification n°1 de son PLU.

## **9. AUTORISATION D'URBANISME EN ZONE N**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, l'obligation d'informer la commune de toute division foncière en zone N, non soumise à un permis d'aménager, par une déclaration préalable, conformément à l'article L115-3 du Code de l'urbanisme.

## **10. DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'instauration d'un droit de préemption commercial sur le périmètre de la place de l'Église et de la place de la Mairie.

## **11. RAPPORT DES DELEGATIONS**

- **Droit de préemption urbain** - la commune n'a pas exercé ledit droit sur les aliénations suivantes :
  - F 281                                      Le Village                                      40ca
  - A346-347-348-521      Gibarnesse                                      1ha 93a 22ca

## **12. INFORMATIONS**

- Maîtrise d'œuvre réduction des eaux claires parasites sur le réseau assainissement : trois offres ont été reçues qui sont actuellement examinées.
- Cimetière : la procédure de reprise des concessions abandonnées va être relancée.
- Ramassage des ordures ménagères : un courrier de la mairie au SIVED va relever les nombreux dysfonctionnements et proposer de participer à la mise en place de nouvelles dispositions.
- PLU : les avis reçus jusqu'à présent, sont sans conséquence sur sa rédaction. La CDPNAF aura lieu le 24/04/2019.